Présentation des points à aménager

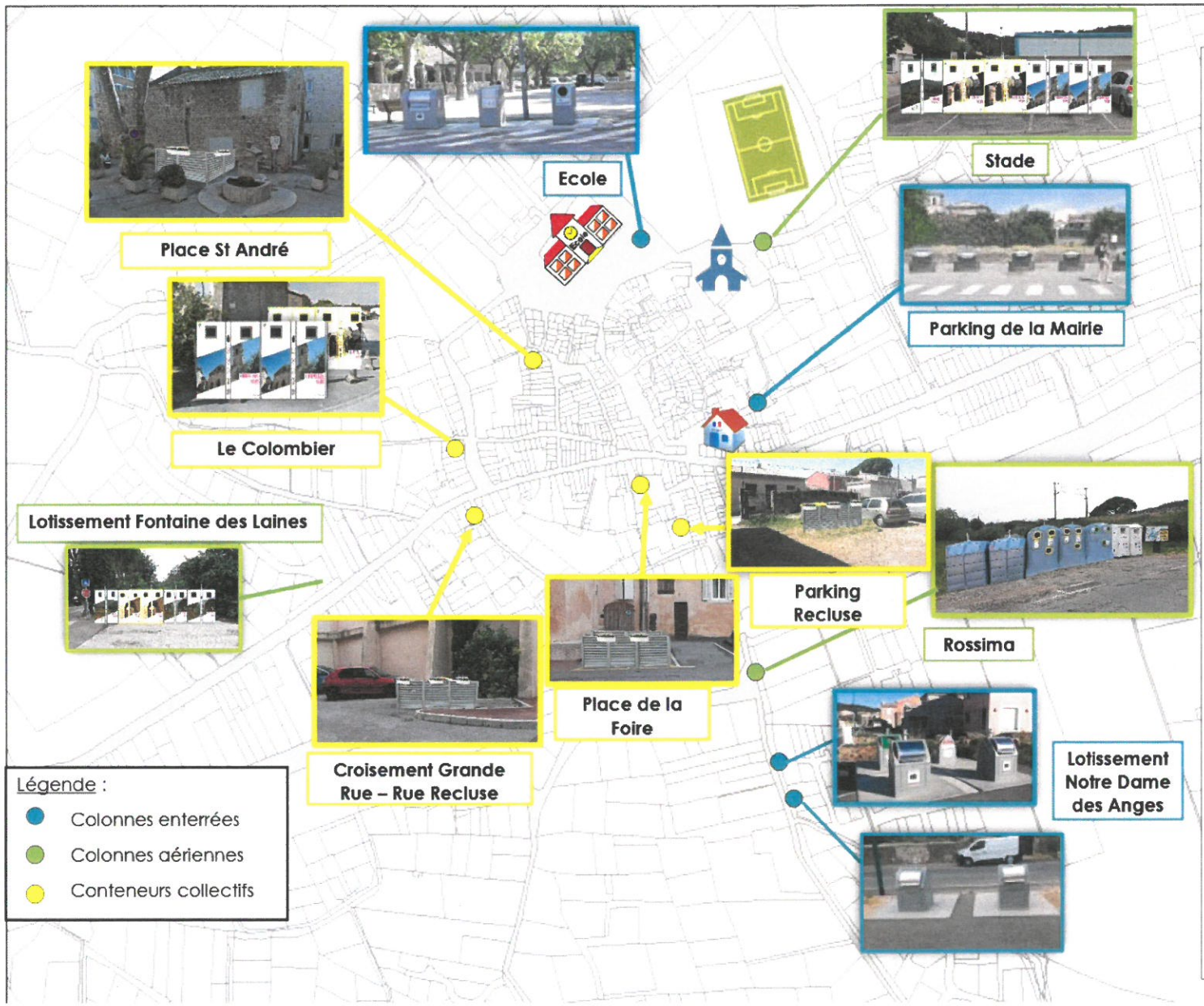

Rues concernées par la suppression de la collecte en sacs et en bacs :

- Grande rue
- Impasse de l'hospice
- Rue de Caux
- Rue juiverie
- Rue Saint Esprit
- Place de la foire
- Rue Tarabotte
- Rue Cotte Paille
- Rue Jean Aicard
- Rue de l'église
- Place de l'église
- Le Barry neuf
- Place des écoles
- Rue de l'enfer
- Place Mazel
- Traverse Mazel
- Rue des Treilles
- Rue St André
- Rue recluse
- Rue Garianne
- Place du monument
- Rue des placettes
- Place de la mairie
- Place St André
- Rue des écoles
- Rue des 4 coins
- Lotissement Le Colombier – Avenue Marcel Pagnol
- Lotissement Fontaine des laines

Rues concernées par un mode de collecte mixte (collecte en bacs individuels à roulettes ou en points collectifs) :

- Avenue St Roch
- Avenue du 8 mai 1945
- Avenue de la gare